



Congés payés pendant un cdd

Par **pedro50**, le **09/03/2009** à **18:51**

Bonjour, Tout d'abord je tiens à m'excuser si la question que je vais poser a déjà été posée par un autre user mais cela fait 30 minutes que je cherche une réponse à mes question sur Internet, mais je n'ai toujours rien trouvé. Voilà, j'ai commencé un BTS en alternance sous forme d'un CDD le 21/07/08 qui se terminera le 16/07/10. Je me pose des questions sur mes droits par rapport aux congés payés. Normalement pour ce qui est des congés payés, ça fonctionne de Mai à Mai si j'ai bien compris. Comme on cumule d'une année pour l'autre, j'ai le droit à un nombre X de CP à partir de Mai 2009 jusqu'à Mai 2010, jusque là ai-je tout bon ? En revanche étant en CDD, mon contrat se termine le 16 Juillet 2010 donc je devrai prendre ma deuxième année de CP de Mai 2010 à Juillet 2010 c'est bien ça ? Une autre question, mon manager ne l'entend pas de cette oreille, et donc il voudrait que les CP soit payés plutôt que je les prenne, a-t'il le droit de me forcer à ne pas les prendre en ne les acceptant pas ? Les droits des CP diffèrent-ils pour des contrats en CDD par rapport au CDI ? Cordialement.

Par **Visiteur**, le **10/03/2009** à **08:30**

bonjour, période du 1er juin au 31 mai... du 21 juillet 08 au 31 mai 09 vous avez droit à 25 jours de cp à prendre à partir du 1er juin 2009 du 1er juin 2009 au 31 mai 2010 vous avez droit à 30 jours de cp qui vous seront soit payés à la fin de votre contrat... soit pris par anticipation si votre patron est d'accord..